

Contacts

Rédaction : 02.31.68.02.56
Fax : 02.31.67.54.59
Web : www.lavoixleboocage.fr

URGENCES

Pharmacie de garde : renseignement au 3237.
Gendarmerie : 1, rue des Tribunaux, à Vire - tél. : 02.31.59.19.40. Ouverte au public tous les jours.
Urgences médicales : Maison Médicale rue des Acres - tél. : 15
Urgences dentaires : le dimanche et les jours fériés, de 9 h à 12 h, tél. 02.31.85.18.13.
Clinique Notre-Dame (gour-miti) : 23, rue des Acres à Vire - tél. : 02.31.66.64.00.
Centre hospitalier : 4, rue Emille-Devaux, à Vire - tél. : 02.31.67.47.47.
Centre anti-poison : à Rennes, tél. : 02.99.59.22.22.
Dépistage SIDA : 51, rue Gémara, à Caen, tél. : 02.31.38.51.58.

SERVICES

Permanence député : 25 rue Armand Gasté, Tél. : 02 31 68 86 88 Fax 02 31 67 87 35
Communauté de communes : Ouverture au public des bureaux : Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 8 h 30-12 h, fermés l'après-midi ; vendredi 8 h 30-12 h et 13 h 30-16 h 30.
Marité : 11, rue Destongrais, tél. : 02.31.66.60.00, ouverte du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h et le samedi, permanence pour l'état civil, de 9 h à 12 h.
Décheterte : tél. : 02.31.67.26.43, ouverture : lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi, de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h.
Bus Verts : bar-tabac Le Chénéollé, rue André-Halbout.
La Poste : 17, rue aux Fèvres, tél. : 02.31.66.27.60, ouverte du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h et le samedi, de 8 h 30 à 12 h 30.
Pôle emploi : 71, rue d'Aunay, tél. : 02.31.09.20.90, ouverte lundi, mardi et mercredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 15 à 17 h ; jeudi, de 8 h 30 à 13 h 30 et vendredi, de 8 h 30 à 15 h 30.
Office du Tourisme : Square de la Résistance, tél. : 02.31.66.28.50
MJC : BP20018, 14501 Vire Cedex, tél. 02.31.66.35.10, fax. 02.31.09.03.88, mail : mjc@mjc-vire.org ou web : www.mjc-vire.org
Aquavire : tél. 02.31.66.30.60.



La solitude vous pèse ?
Besoin d'une écoute humaine ?
STOP SOLITUDE
vous répond !
Contactez le 08.99.23.01.40
Code : 27240

ÉVÈNEMENT - Les assises du sport ont répondu aux préoccupations des participants
Une enveloppe supplémentaire pour le sport !

Les premières assises du sport, organisées par la ville, se sont tenues samedi dernier au lycée Marie-Curie. L'objectif était de définir un projet sportif sur 5 ans, en concertation avec les associations. Une certitude : des moyens supplémentaires leur seront accordés. Tout en définissant des priorités.

« On compte autour de 35 associations sportives, représentées par plus de 3000 licenciés, ainsi que des équipements sportifs diversifiés. À travers le rassemblement des principaux acteurs du sport, la journée du 29 janvier a été consacrée à définir une feuille de route ambitieuse pour les années 2015-2020. »

Ce jour-là, une vingtaine de dirigeants de clubs et d'élus du territoire ont, entre conférences et ateliers d'échanges, tenté de répondre à certaines préoccupations. Comment réaliser un véritable partenariat entre la ville et les associations sportives ? Comment mutualiser les moyens ? Comment rendre davantage accessible la pratique sportive ?

Enveloppe

Des moyens supplémentaires seront mis à la disposition du développement de la pratique sportive. Une enveloppe additionnelle, non chiffrée, sera dédiée aux appels à projet proposés par les acteurs du monde sportif. Encore faut-il que ces projets répondent aux objectifs fixés par la collectivité.

« Vous êtes en attente de nos orientations ? » a lancé le maire Marc Andreu Sabater, à l'adresse des acteurs du sport. Il dresse alors un catalogue des priorités : privilégier les actions dans les quartiers, mais aussi auprès des publics handicapés. Développer



« Une étude prospective a été commandée à un cabinet spécialisé pour connaître notre capacité d'investissement au cours des 5 ans à venir », annonce Marc Andreu Sabater

la pratique du sport féminin, favoriser cette pratique auprès des jeunes enfants.

Dans les quartiers, des situations apparaissent liées à la précarité économique et sociale. « On commence à voir surgir des phénomènes qui peuvent être préoccupants et qui nous obligent nous collectivement à nous poser des questions et à apporter des réponses multiformes, notamment à travers le sport. »

Équipements

Les rapporteurs des différents ateliers ont produit une synthèse des doléances formulées par les participants. Le projet d'une nouvelle salle de gymnastique tient la corde. « Nous accueillons 170 licenciés, confirme Françoise Lemarié, de l'Élan gymnique vireois. Étant donné l'exiguïté des lo-

caux, il nous est impossible d'en accueillir davantage. Nous ne disposons pas non plus des infrastructures adaptées permettant d'organiser des compétitions régionales ou départementales. »

Le maire reconnaît qu'il y a là un enjeu de développement de la pratique sportive. « C'est un sport à très fort potentiel, facile d'accès, notamment pour les très jeunes. » Christophe Lecuyer, président de l'Association du football vireois, a souligné l'impossibilité pour le club de recevoir certains matches officiels, à l'exemple de Bayeux, Flers ou Saint-Lô. La raison ? Les installations ne répondent pas aux normes. Un exemple : les vestiaires sont trop exigus. Autre handicap : le stade ne dispose pas d'une pelouse synthétique. Alors l'hiver est long pour le club, quand il est privé de matchs et d'entraînement.

La méthode

« Une étude prospective a été commandée à un cabinet spécialisé pour connaître notre capacité d'investissement au cours des 5 ans à venir », annonce Marc Andreu Sabater. Un programme prévisionnel d'investissement sera donc établi permettant de déterminer le montant que la ville sera en mesure de proposer. « Dans l'hypothèse où notre capacité d'investissement permettrait d'honorer tous les besoins, ce se-

rait formidable ! Dans le cas contraire, il faudra définir des priorités. »

Autre aspect : des inquiétudes se font jour sur les ressources des collectivités territoriales. « On est dans une phase de très forte incertitude. Quel sera le périmètre de l'intercommunalité demain ? La CDC de Vire compte 18 000 habitants. Si demain, la loi impose un élargissement de notre intercommunalité, la population s'établira autour de 40 000 habitants : les besoins ne seront pas les mêmes. »

Au terme de ces assises, qui auront lieu 2 fois par an, la décision a été prise de créer des petits groupes de travail, qui seront chargés de réfléchir, entre autres, sur la constitution d'une charte d'éthique et de déontologie du sport.

Le maire a voulu, pour conclure, réaffirmer la volonté des élus de maintenir, voire de développer ce service à la population. « Faire mieux avec moins. être plus efficace... »

J.-Y. H



Les rapporteurs des différents ateliers ont produit une synthèse des doléances formulées par les participants.



Edem Suteau, rapporteur du 2e atelier qui a travaillé sur l'étude des besoins.